



**Communauté de communes du Pays dunois**  
**Opération achat « récupérateurs d'eau pluviale »**  
**Année 2025**

**Document d'informations de mise en œuvre**  
**à destination des usagers du Pays dunois**

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays dunois, 19 Avenue de Verdun, 23800 DUN LE PALESTEL

Mail dédié à cette opération : [service.eau@ccpaysdunois.fr](mailto:service.eau@ccpaysdunois.fr)

Téléphone : 05.55.89.12.03

**Contexte de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale » :**

L'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France et classée en second rang des années les moins arrosées (depuis le début des mesures en 1959). Sur le bassin Loire-Bretagne, des mesures de restriction de l'eau ont été mises en place, de juin à septembre, dans tous les départements. Malgré ces mesures, 36 % des cours d'eau se sont asséchés en août.

Sur le territoire, cela s'est traduit par des tensions très importantes sur la ressource en eau disponible pour l'eau potable (captages, prises d'eau de surface) avec une baisse généralisée comprise entre 30 % et 60 % de la moyenne.

La situation de sécheresse de l'année 2022 est venue amplifier les grandes difficultés rencontrées sur le département lors des années précédentes (hormis en 2021 qui a été une année pluvieuse) avec des déficits hivernaux qui sont venus accroître les effets de la sécheresse estivale et automnale de ces années-là (2018 à 2020).

Le nombre d'assecs, observés en 2022, ont été également plus importants sur l'ensemble du département (bassin du Cher amont, bassin de la Petite Creuse, bassin de la Gartempe affluents de la Creuse). Le comité sécheresse 2022 a surveillé la situation dès le mois de mai. Celle-ci est devenue alarmante dès le mois d'août et n'a cessé de se dégrader jusqu'en décembre.

Pour prévenir qu'une telle situation ne se reproduise, l'agence de l'eau Loire-Bretagne propose aux établissements publics de coopération intercommunale de mettre en place avec les communes de leur territoire un plan d'actions personnalisé de sécurisation et de réduction des consommations d'eau potable.

Un volet d'actions d'économies d'eau doit permettre également de viser, sur le territoire couvert par l'accord de résilience, un objectif global de réduction autour de 2,5 % des volumes prélevés pour l'AEP d'ici 2 ans avec deux orientations fortes : l'une concernant les économies d'eau chez les particuliers et au niveau des infrastructures publiques ; l'autre concernant la réduction des volumes de fuites par le remplacement de tronçons de canalisations les plus fuyardes. Les unités de gestion AEP éligibles au volet sécurisation AEP et au financement du renouvellement des réseaux AEP fuyards de cet accord de résilience concernent 83 300 habitants pour une consommation AEP annuelle de 4,5 Mm<sup>3</sup> avec 1,4 Mm<sup>3</sup> de fuites actuellement mesurées (23,5%).



Engagée dans une opération collective d'économie d'eau suite à plusieurs années de sécheresse sur le territoire, la Communauté de communes propose une opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau pluviale à destination des habitants des 17 communes du territoire (LE BOURG D'HEM, LA CELLE-DUNOISE, CHAMBON-SAINTE-CROIX, LA CHAPELLE-BALOUE, CHENIERS, COLONDANNES, CROZANT, DUN-LE-PALESTEL, FRESSELINES, LAFAT, MAISON-FEYNE, NAILLAT, NOUZEROLLES, SAGNAT, SAINT-SEBASTIEN, SAINT-SULPICE LE DUNOIS et VILLARD).

A cet effet, elle réalise une étude globale sur les économies d'eau et met en œuvre un plan de communication et de sensibilisation auprès des usagers.

En répondant à l'appel à projet « sobriété des usages » financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil départemental et la Communauté de communes du Pays dunois (CCPD), les élus du territoire ont validé l'opération **d'achat de récupérateurs d'eau pluviale à destination des usagers**.

#### **Déroulé de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale » :**

La Communauté de communes a attribué un marché d'appel d'offres ouvert d'achat de 1.700 récupérateurs d'eau pluviale à destination des habitants de son territoire, soit 17 communes (LE BOURG D'HEM, LA CELLE-DUNOISE, CHAMBON-SAINTE-CROIX, LA CHAPELLE-BALOUE, CHENIERS, COLONDANNES, CROZANT, DUN-LE-PALESTEL, FRESSELINES, LAFAT, MAISON-FEYNE, NAILLAT, NOUZEROLLES, SAGNAT, SAINT-SEBASTIEN, SAINT-SULPICE LE DUNOIS et VILLARD).

#### **L'échéancier :**

L'opération dure 3 années. Elle concerne 1.700 conteneurs, soit :

- 1 tranche ferme en 2024 pour 50%
- 2 tranches optionnelles en 2025 et 2026 pour 25% chaque année

En 2025, cela représente 250 récupérateurs de 1.000 L et 175 récupérateurs de 650 L.

#### **Les tarifs d'achat et de revente après subventions :**

Les récupérateurs sont vendus après déduction des subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et le Conseil départemental de la Creuse (CD 23). Le montant restant à charge sera facturé aux usagers.

#### **Modèle 1.000 L :**

Prix HT : 160 € + 6 € = 166 €

Prix TTC : ~~192 €~~ 199,20 €

Subvention AELB : 70 % du montant TTC : ~~134,40 €~~ 139,44 €

Subvention CD 23 : 10 % du montant HT : ~~16 €~~ 16,60 €

**Reste à charge montant net : 41,60 € 43,16 €**

#### **Modèle 650 L :**

Prix HT : 181 € + 4 € = 185 €

Prix TTC : ~~217,20 €~~ 222 €

Subvention AELB : 70 % du montant TTC : ~~152,04 €~~ 155,40 €

Subvention CD 23 : 10 % du montant HT : ~~18,10 €~~ 18,50 €

**Reste à charge montant net : 47,06 € 48,10 €**



### **L'attribution du marché public :**

La Commission d'Appel d'Offres a attribué l'Appel d'Offres Ouvert à la Société MARLIM ENERGIES SERVICES SAS, 87 LIMOGES.

### **Modalité de mise en œuvre par la Communauté de communes en 2024:**

Dans le cadre des modalités de mise en œuvre de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale », les parties sont désignées par les termes suivants :

- **La Communauté de communes du Pays dunois (CCPD)**, Maître d'ouvrage de l'opération
- **La commune de chaque territoire** qui met à disposition un lieu sécurisé pour la livraison
- **Le demandeur** qui passe la commande

La Communauté de communes du Pays dunois :

- A lancé un appel d'offres ouvert pour l'achat de 1.700 récupérateurs d'eau, soit 1.000 de 1000 L et 700 de 650 L, pour la revente aux habitants du Pays dunois,
- Déploie la communication par les réseaux sociaux, les bulletins communaux, les flyers et le site internet,
- Reçoit et enregistre les commandes des usagers uniquement avec le formulaire dédié. La saisie en ligne avec le formulaire GOOGLE FORMS est **fortement recommandée**. La commande demeure possible, par mail à l'adresse [service.eau@ccpaysdunois.fr](mailto:service.eau@ccpaysdunois.fr) ou en la déposant le formulaire papier à l'accueil de la Communauté de communes,
- Procède aux commandes auprès du fournisseur retenu,
- Emet l'avis des sommes à payer du reste à charge, après déduction des subventions,
- S'assure du paiement avant la livraison aux usagers,
- Informe l'utilisateur de la disponibilité du récupérateur et de la date de livraison dans sa commune,
- Remet la liste des commandes à chaque mairie du territoire, pour sa commune, en vue de la remise aux usagers.

La commune :

- Désigne un référent élu (ou un technicien) chargé du suivi de l'opération et de la livraison sur son territoire,
- Partage la communication Facebook de la CCPD et communique les flyers par tout moyen aux usagers,
- Prévoit un lieu de stockage des récupérateurs,
- Réceptionne la livraison des récupérateurs au garage du service technique ou autre lieu sécurisé. Aucune réclamation ne pourra être admise une fois la vérification de la livraison effectuée et le bon de livraison signé,
- Appose un autocollant mentionnant les financeurs sur chaque récupérateur (fourni par la CCPD),
- Accueille les usagers sans délai pour la remise des conteneurs à la date qui sera fixée en accord avec la CCPD, en vérifiant son identité,
- Procède à la livraison à domicile des usagers si elle le souhaite.

Le demandeur :

- Habite ou est propriétaire sur le territoire. Il fournira le justificatif,
- Commande entre 2 modèles au choix : 1.000 L ou 650 L (un seul conteneur par foyer),
- Valide les modalités de mise en œuvre de l'opération en signant le bon de commande,



- Règle le montant dû à la CCPD, dès la commande passée, à réception de l'avis des sommes à payer du Service de Gestion Comptable (Trésorerie) de LA SOUTERRAINE,
- Justifie son identité lors du retrait du récupérateur dans sa commune de domicile.

**Point sur la commande :**

La signature du bon de commande implique l'acceptation du document de mise en œuvre de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale.

Les commandes des usagers sont passées à la CCPD aux dates qu'elle aura fixées.

Les premières commandes seront transmises à la CCPD à compter du 24 avril 2024.

L'opération de 2025 démarrera après la réunion du CC du 17/02/2025.

**Point sur la livraison par le fournisseur :**

Les livraisons auront lieu obligatoirement en présence d'un représentant de la commune concernée.

Le bon de livraison sera obligatoirement visé par l'agent qui réceptionne le produit.

Aucune réclamation ne sera admise après la livraison de la marchandise dans le lieu de dépôt qu'aura défini chaque commune du territoire.

**Point sur le retrait par le demandeur :**

Les premières remises seront assurées 1 mois après la commande passée au fournisseur attributaire du marché par la CCPD,

Aucune réclamation ne sera admise après la remise de la marchandise au demandeur,

L'opération prend fin à la remise de la marchandise au demandeur.

**Point sur le paiement :**

- La Communauté de communes établit la facturation et l'avis des sommes à payer (ASAP),

- Le demandeur règle sa facture au Service de Gestion comptable (SCG) de LA SOUTERRAINE (Trésor public), suivant les modalités indiquées sur l'ASAP,

- L'enregistrement du paiement par la CCPD permet la remise de la marchandise au demandeur.

**Descriptif des 2 modèles de récupérateurs d'eau proposés suivant le mémoire technique remis par le titulaire du marché (fournisseur) :**

**Récupérateur d'eau pluvial de 1000L couleur noir**

**IBC 1000 litres**

Poche neuve 



**Homologation :**  
 Standard  Alimentation

**Couleur poche :**  
 Noir  Blanc  Transparent

Société :

Commentaire :

**Accessoires :**

**Couvercle**

Ø150  Ø225

**Bouchon dégazeur**

Bouchon 2" équilibreur de pression

**Vanne**

Clapet

Boisseau

**Robinet**

Ø50  Ø80

**Type de palette :**

Métal

Bois

PE

Entrante  Fermée

	Plastique	Métal	Bois
Poids (kg)* +/- 5 kg	60	60	58
Dimensions +/- 85 mm (L x l x h)	1 200 x 1 000 x 1 175		
Capacités	1 000 litres		
Poche	neuve PEHD		

\*le poids exact est indiqué sur l'emballage



FT002/version1/création

Compétences du fabricant :

*Dimension du produit :*

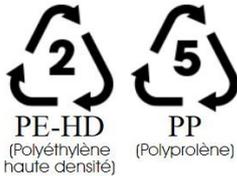
- 1m3

*Caractéristiques du produit :*

- Capacité 1000 litres
- Vanne 2"
- Opercule 150
- Palette Métal Fermé
- Poches Opaques Noires neuves
- 1 plaque de marquage



Pour les DEIC :



Pour les chutes et rebuts de production :



Découvrir nos compétences en collecte, réemploi, recyclage et réincorporation

### Système de filtration de feuilles, insectes et petits animaux pour IBC (conteneur) :

La couverture de maille d'eau de pluie est faite de matériel de polyester de haute qualité, qui est durable, larme-résistant et a une maille fine. Elle peut effectivement empêcher de petits articles de tomber dans l'IBC. La housse en maille a un cordon de serrage réglable. La corde de traction peut être ajustée en fonction de la situation réelle et peut être mieux fixée sur un petit diamètre pour empêcher le couvercle en maille d'être soufflé.



Récupérateur d'eau pluviale de 650L couleur sable



*Dimensions du produit :*

- 650 litres Beige
- 26,000 kgs
- 60x60xH200 cm
- 1 pièce Palette 1200x1200 : 4 pièces

*Les caractéristiques du produit :*

- Fabriqué en France
- Fabrication soufflage
- Résiste aux UV
- Garantie de 2 ans
- Vendu complet avec couvercle, robinet, fixation murale et kit raccord chéneau avec un système empêchant les feuilles et les animaux de se coincer dedans.
  - Trou pré-percé filtré à la base pour permettre la vidange en hiver et pouvoir mettre un bouchon de vidange. Le récupérateur d'eau mural vous permettra de stocker de l'eau de pluie pour vos besoins du quotidien. Vous utiliserez une ressource naturelle et gratuite grâce à sa grande capacité de stockage. Le récupérateur à eau mural est simple et rapide à installer. La couleur que vous choisirez dépendra alors de l'emplacement que vous aurez prévu pour installer la réserve.

*Avantages produit :*

Le récupérateur d'eau mural s'intégrera facilement contre un mur extérieur de votre maison. Il couvrira l'ensemble de vos besoins d'arrosage sur une grande partie de l'année. Vous pourrez utiliser cette eau de pluie à votre convenance grâce au robinet d'évacuation. De plus, le couvercle intégré vous permettra de conserver une eau propre à longueur du temps. Le kit comprend également des vis de fixations et un kit raccord. L'objectif est d'assurer la fixation du récupérateur d'eau pour une stabilité parfaite même en cas d'intempéries.



#### *Informations produit :*

Les 650 litres d'eau récupérés sont en bas du récupérateur d'eau et non au niveau du robinet. Toutefois, il est prévu en bas de cuve, un trou de vidange, afin de pouvoir vider la cuve en totalité, principalement en hiver. Il suffit de mettre un autre robinet ou un bouchon de vidange (l'emplacement est prévu avec un pas de vis). Cet accessoire n'est pas fourni avec le récupérateur.

Comment est géré le système du trop-plein avec ce modèle de cuve ? Une fois que la cuve est pleine, l'eau ne rentre plus dans la cuve (système de reflux) et continue la descente dans la gouttière automatiquement. Dès que la cuve commence à se vider, le remplissage se fait à nouveau automatiquement.

Le client perce lui-même le trou pour brancher le kit raccord chéneau. La longueur standard du tuyau fourni est de 30 cm.

Comment se fait le raccordement ? Un kit raccord chéneau est fourni avec le récupérateur, ainsi qu'une notice de montage.

Si vidange pendant l'hiver comment pratiquer étant donné la hauteur du robinet ? Le dispositif de vidange se trouve en bas et à l'arrière du récupérateur. L'orifice n'est pas percé, mais seulement pré-percé.

Attention : Le bouchon de vidange n'est pas fourni et est un accessoire complémentaire.

#### **Carnet d'entretien :**

Nom du Propriétaire/Utilisateur du récupérateur :

Adresse :

Numéro de Téléphone :

Date d'Installation :

Modèle du Récupérateur :

Fabricant :

Instructions Générales d'Entretien :

1. Nettoyage Régulier : Effectuez un nettoyage régulier de la surface du récupérateur d'eau de pluie pour éliminer les débris, les feuilles et autres particules qui pourraient obstruer le système.
2. Inspection Visuelle : Effectuez une inspection visuelle périodique pour détecter tout signe de dommage, de fuite ou de dysfonctionnement.
3. Vérification des Connexions : Assurez-vous que toutes les connexions, y compris les tuyaux et les joints, sont bien serrées et en bon état.
4. Maintenance du Filtrage : Nettoyez ou remplacez les filtres selon les recommandations du fabricant pour garantir une filtration efficace de l'eau de pluie.

Entretien Mensuel :

1. Nettoyez les gouttières et les descentes pluviales pour éviter l'accumulation de débris.
2. Vérifiez l'état des collecteurs d'eau et des filtres, nettoyez-les si nécessaire.
3. Assurez-vous que la surface du récupérateur est exempte de saletés et de débris.

Entretien Trimestriel :

1. Inspectez attentivement l'intégrité structurelle du récupérateur pour détecter toute fissure ou tout dommage potentiel.






**Remarques :**

- Conservez les enregistrements de l'entretien régulier et des réparations effectuées pour référence future.

- En cas de doute ou de problème, contactez immédiatement un professionnel qualifié pour une assistance supplémentaire

Signature du Propriétaire/Utilisateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_